



Strasbourg, 29 juillet 2022

T-PVS/PA(2022)08

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

42^e réunion
Strasbourg, 28 novembre - 2 décembre 2022

Premier Groupe de travail ad hoc sur les rapports

15 juin 2022, 14h – 17h (CET)

-RAPPORT DE REUNION-

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Groupe de travail ad hoc sur les rapports a tenu sa réunion au format virtuel le 15 juin 2022.

Le Comité permanent est invité :

- à prendre note du rapport de la réunion du Groupe de travail ad hoc;
- à prendre note des conclusions de la discussion sur l'objet des rapports;
- à saluer le travail en cours sur les Listes de référence pour le Réseau Emeraude et à confirmer qu'elles servent de base à la création des listes de contrôle en vue des rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012);
- à saluer les tableaux récapitulatifs nationaux créés pour le premier cycle de rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012) et couvrant la période 2013 – 2018.

1. Ouverture de la réunion et accueil des participants par le Secrétariat

Le Secrétariat de la Convention de Berne ouvre la réunion, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle les principaux points du mandat du Groupe de travail ad hoc sur les rapports, adopté à la 41^e réunion du Comité permanent (document [T-PVS/PA\(2021\)06](#)).

2. Election du président/de la présidente du Groupe de travail ad hoc sur les rapports

M. James Williams (Royaume-Uni) est élu Président du Groupe de travail ad hoc sur les rapports.

3. Objectif des rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)

Le Secrétariat introduit ce point de l'ordre du jour en rappelant le contenu des documents de référence:

- une étude juridique de 2017 sur les exigences en matière de rapports (document [T-PVS/Inf\(2017\)11](#)),
- une étude réalisée auprès de 17 Parties contractantes non-membres de l'UE sur leur expérience acquise dans le cadre des rapports antérieurs et sur leurs attentes concernant les rapports à venir (document [T-PVS/PA\(2021\)04](#)), et
- une réflexion sur le but des rapports (document [T-PVS/PA\(2022\)05](#)).

Au cours de la discussion qui s'ensuit, plusieurs participants représentant les Parties contractantes déclarent que le processus de rapports est trop complexe et trop lourd et qu'ils aimeraient une méthode plus facile permettant de déterminer à l'avenir si les mesures de sauvegarde sont efficaces. Certains aimeraient également un alignement sur les exercices de rapports auxquels les pays sont déjà soumis et que l'on veille à ce que les rapports au titre de la Résolution n° 8 présentent également une utilité pour les Parties contractantes, en interne. Le représentant du Centre thématique européen sur la diversité biologique reconnaît que d'importants moyens doivent être mis en œuvre par les Parties contractantes pour assurer les rapports mais ajoute qu'il n'existe pas d'autres moyens pour surveiller l'état de la nature ; en outre, les données ainsi obtenues facilitent les discussions sur les politiques dans tous les secteurs et signalent les lacunes en matière de conservation, les pressions et les menaces, ce qui permet d'élaborer les mesures nécessaires aux changements.

Les représentants de la Norvège de la Suisse reconnaissent qu'il existe des outils et mesures plus pertinents pour le suivi national. Le représentant de la Norvège ajoute que les éléments des Résolutions n° 4 (1996) et n° 6 (1998) ne sont pas tous importants et que les listes rouges nationales sont davantage consultées dans son pays.

Le représentant du Royaume-Uni met l'accent sur les espèces les habitats identifiés par la Convention de Berne et se demande comment les rapports les concernant pourraient être utiles. Vu les difficultés de transposition des éléments des habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats et de la Résolution n° 4 (1996), il fait observer qu'il ne sera pas possible de fusionner toutes les données relatives à de nombreuses caractéristiques d'habitats sur une base 1:1. L'élaboration des rapports au titre de l'Article 17 de la Directive Habitats était nettement plus onéreuse que pour l'Article 12 de la Directive Oiseaux. Les rapports semblent avoir gagné en complexité, et le Royaume-Uni aspire à une simplification. Les conclusions des rapports n'ont pas été beaucoup exploités dans les processus nationaux.

Un représentant d'ONG estime que les rapports sont utiles pour repérer les maillons faibles dans les données. Il faut un niveau de rapports auquel chacune des Parties contractantes peut contribuer.

Le représentant de la Slovaquie a constaté une augmentation du coût et de la complexité de l'opération quand l'on est passé des évaluations d'experts à la collecte de données sur les divers habitats et espèces.

4. Liste de référence d'espèces et d'habitats

Marc Roekaerts présente les projets de listes de référence des espèces et des habitats ciblés par le Réseau Emerald ainsi que des suggestions pour la création de la liste de contrôle des espèces et habitats visés par la Résolution n° 8 (2012) pour les Parties contractantes non-membres de l'UE (document [T-PVS/PA\(2022\)04](#)).

Il souligne la différence entre les Listes de référence du Réseau Emerald, qui énumèrent les espèces (Résolution n° 6 (1998)) et les habitats (Résolution n° 4 (1996)) présents par pays et région biogéographique et qui bénéficient de mesures de conservation adaptées à chaque site, et les listes de contrôle pour les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012), qui peuvent aussi comporter tous les éléments appelant potentiellement des mesures de sauvegarde dans un territoire (animaux errants, visiteurs occasionnels, etc.)

Marc Roekaerts indique au groupe qu'il est nécessaire de réaliser une compilation des Listes de référence validées afin d'identifier clairement les éléments des Résolutions n° 4 (1996) et n° 6 (1998) pour lesquels il faut sélectionner des sites dans le Réseau. Quand les évaluations biogéographiques pour l'Islande et le Liechtenstein seront terminées, l'on disposera de Listes de référence fondées sur les conclusions existantes de suffisance pour le Réseau Emerald pour 17 Parties. Les Parties contractantes qui n'ont pas de sites du Réseau Emerald sont invitées à identifier les éléments des Résolutions n° 4 (1996) et n° 6 (1998) présents sur leur territoire afin d'élaborer leur Liste de référence. Les données du Royaume-Uni pour le Réseau Emerald proviennent de la base de données Natura 2000 antérieure à la sortie de l'UE de ce pays. La Liste de référence du Royaume-Uni se fondera sur le processus d'évaluation de Natura 2000.

Il ajoute que les Listes de référence consolidées pour le Réseau Emerald constituent une bonne base pour la création des listes de contrôle pour les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012).

La discussion s'intéresse à la différence entre les Listes de référence pour le Réseau Emerald et les listes de contrôle pour les rapports ; faut-il, par exemple, inclure les vagabonds dans les listes d'espèces pour les rapports ; l'inclusion des vagabonds rendrait les listes plus complètes, mais les Parties contractantes auraient vraisemblablement peu à dire sur ces espèces parce qu'il s'agit de visiteurs irréguliers. Les participants conviennent qu'il faudra rediscuter les Listes de référence après leur élaboration et réexaminer la question de l'intérêt d'inclure les vagabonds dans les listes de contrôle ou de les en exclure.

5. Tableaux récapitulatifs nationaux du premier cycle de rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)

A la demande de plusieurs Parties contractantes, qui souhaitent une analyse complémentaire des conclusions des rapports sur le statut de conservation des espèces et des habitats établis en 2019, des [Tableaux de bord récapitulatifs nationaux](#) ont été préparés.

Ces tableaux de bord résument les données des rapports établis au titre de la Résolution n° 8 (2012) par des Parties non-membres de l'UE, fusionnées avec des données soumises par les Parties membres de l'UE au titre des Articles 17 et 12 des Directives Habitats et Oiseaux pour les mêmes sous-ensembles d'éléments.

Les données ont été regroupées selon les catégories suivantes:

- nombre d'habitats et d'espèces par pays
- statut de conservation et tendances des habitats et des espèces
- principales pressions et menaces
- exhaustivité et qualité des données

Le nombre d'éléments figurant dans les rapports est certes relativement limité, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions très élaborées à partir des données, mais l'outil fournit de précieuses informations. Les tableaux de bord peuvent sensibiliser à l'intérêt de soumettre des rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012) et peuvent servir d'outils pour promouvoir les idées et préparer de futurs cycles de rapports. Par ailleurs, les tableaux de bord sont le reflet du contenu des rapports et ne constituent pas une vue d'ensemble de l'état de la globalité de la diversité biologique d'un pays.

6. Prochaines étapes

La finalité des rapports dans le cadre de la Convention de Berne mérite d'être réexaminée. Une consultation écrite des membres du Groupe de travail ad hoc permettra de clarifier ce que l'on espère obtenir grâce aux rapports et dans quel délai.

Il est proposé que le Groupe tienne une nouvelle réunion en novembre 2022.

Les membres du Groupe de travail ad hoc décident de poursuivre l'élaboration des Listes de référence du Réseau Emerald pour toutes les Parties contractantes non-membres de l'UE et de poursuivre la réflexion sur les listes de contrôle pour les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012).

7. Questions diverses

néant.

8. Clôture de la réunion

Le Président remercie les participants pour leurs contributions et clôt la réunion.

Annexe 1 - Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et accueil des participants par le Secrétariat

[Liste des membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports – T-PVS/PA(2022)01]

[Mandat du Groupe de travail ad hoc sur les rapports – [T-PVS/PA\(2021\)06](#)]

2. Election du président / de la présidente du Groupe de travail ad hoc sur les rapports

3. Objectif des rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)

[Avis sur les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012): évaluation du cycle de rapports précédents et pistes pour l'avenir – [T-PVS/PA\(2021\)04](#)]

[But des rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012) – [T-PVS/PA\(2022\)05](#)] *publié le 3 juin*

[Obligations de rapports pour le Réseau Emerald en vertu de la Convention de Berne: analyse juridique –

[T-PVS/Inf \(2017\)11](#)] *publié le 3 juin*

4. Prochaines étapes

5. Liste de référence d'espèces et d'habitats

[Projet de Liste de référence d'espèces et d'habitats pour le développement du Réseau Emerald et suggestions pour l'élaboration de la Liste de contrôle des espèces et des habitats pour les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012) pour les Parties contractantes non-membres de l'UE – [T-PVS/PA\(2022\)04](#)]

6. Tableaux récapitulatifs nationaux du premier cycle de rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)

[National summary dashboards \(coe.int\)](#)

- [Number of habitats and species reported per country and per biogeographical region](#)
- [Conservation status and trends of habitats and species](#)
- [Main pressures and threats](#)
- [Data completeness and quality](#)

7. Questions diverses

Annexe 2 – Liste des participants

I. PARTIES CONTRACTANTES	
Etats membres	Représentant
CZECH REPUBLIC	<p>Ms Eliška ROLFOVÁ Bern Convention, Carpathian Convention and Nagoya Protocol NFP Unit of International Conventions Department of Species Protection and Implementation of International Commitments Ministry of the Environment</p> <p>Mr Jan PLESNÍK Nature Conservation Agency</p>
HUNGARY	<p>Ms Éva FEJES Biodiversity Advisor Ministry of Agriculture Biodiversity and Gene Conservation Department</p>
REPUBLIC OF MOLDOVA	<p>Ms Veronica JOSU Main Advisory Officer Biodiversity Policies Department Ministry of Environment</p> <p>Ms Angela LOZAN Project Manager Environmental Projects Implementation Unit Ministry of Environment</p>
NORWAY	<p>Mr Tore OPDAHL Senior Adviser, Protected Areas Section Norwegian Environment Agency</p> <p>Mr Endre GRÜNER OFSTAD Threatened Biodiversity Section Norwegian Environment Agency</p>
SLOVAK REPUBLIC	<p>Mr Jan CERNECKY State Nature Conservancy</p> <p>Mr Andrea LESOVA State Nature Conservancy</p>
SWITZERLAND	<p>Mme Danielle HOFMANN Point focal pour la Suisse Office fédéral de l'environnement OFEV Division Biodiversité et paysage Section Faune sauvage et conservation des espèces</p>
UNITED KINGDOM	<p>Mr James WILLIAMS Biodiversity Indicators Manager International Advice Team Joint Nature Conservation Committee</p> <p>Ms Willow OUTHWAITE Senior International Biodiversity Advisor International Advice Team Joint Nature Conservation Committee</p> <p>Mr Keith BARBER Senior Policy Advisor Species Recovery</p>

	<p>National Biodiversity Defra</p> <p>Ms Kerry VITALIS Senior Policy Advisor Habitats National Biodiversity Defra</p>
--	--

II. OBSERVATEURS

Observateurs	Représentant
BirdLife	Mr Willem VAN DEN BOSSCHE Senior Flyway Conservation Officer for Europe & Central Asia, Stichting BirdLife Europe, BirdLife International
CBD Convention on Biological Diversity	Ms Sakhile Silitshena KOKETSO Head of Biodiversity Science Policy and Governance Unit Ms Edjigayehu SEYOUM-EDJIGU Area-based Conservation Consultant
European Environment Agency	Ms Stéphanie HUDIN Deputy Manager Muséum National d'Histoire Naturelle European Topic Centre on Biological Diversity Ms Laura-Patricia GAVILAN IGLESIAS Muséum National d'Histoire Naturelle European Topic Centre on Biological Diversity
FACE	Ms Sabrina DIETZ European Federation for Hunting and Conservation Wildlife Policy Officer
Pro Natura – Friends of the Earth Switzerland	Mr Friedrich WULF International Biodiversity Officer

III. SPEAKERS

Mr Otars OPERMANIS	Expert and Technical Consultant to the Bern Convention for the setting up of the Emerald Network (Latvia)
Mr Marc ROEKAERTS	Scientific and Technical Consultant to the Bern Convention for the setting-up of the Emerald Network (Belgium)

IV. SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Direction Générale de la Démocratie (DGII), Direction de la participation démocratique Convention de Berne	
Ms Ursula STICKER	Secretary of the Bern Convention
Mr Marc HORY	Project Manager
Ms Helena ORSULIC	Secretarial assistant